

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

États financiers

31 mars 2025

Andrea De Rome

Andrea De Rome
Trésorière

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

États financiers
31 mars 2025

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 19
Annexes	20



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **L'ÉQUIPE ENTREPRISE** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits d'aliments préparés et de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de la vente d'aliments préparés et de dons, à l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, aux soldes de fonds aux 1er avril 2024 et 2023 et aux 31 mars 2025 et 2024 et à l'actif aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

600-50, boulevard Crémazie Ouest
Montréal (Québec) H2P 2T3

300-20865, chemin de la Côte Nord
Boisbriand (Québec) J7E 4H5

201-515, rue Leclerc
Repentigny (Québec) J6A 8G9

4080-5005, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0N5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

508-3080, boulevard Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2R5

102-476, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BCGO S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal
Le 21 juillet 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A131696

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Résultats

Exercice clos le 31 mars

2025

2024

PRODUITS

Subventions (annexe A)	352 434 \$	371 717 \$
Autres produits (annexe B)	311 335	272 718

663 769 644 435

CHARGES

Salaires et charges sociales	432 235	508 215
Coût des aliments préparés vendus	118 376	121 931
Allocations de fréquentation	10 184	9 845
Loyer	30 921	29 974
Entretien et réparations	6 367	14 151
Location d'équipement	2 874	2 844
Frais de bureau	15 426	18 311
Assurances	4 346	4 079
Télécommunications	4 731	3 799
Poste	106	247
Publicité	775	1 107
Frais d'adhésion - vie associative	464	658
Déplacements	481	486
Formation	4 588	4 499
Honoraires professionnels	8 137	9 238
Frais bancaires	1 069	716
Amortissement des immobilisations corporelles	13 955	13 755
Amortissement de l'actif incorporel	450	-

655 485 743 855

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

8 284 \$ (99 420) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	Affecté d'origine interne	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	29 440 \$	98 \$	23 084 \$	52 622 \$	152 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 705)	-	9 989	8 284	(99 420)
Acquisition d'actifs incorporels	11 286	-	(11 286)	-	-
Nouvel apport reporté	(15 040)	-	15 040	-	-
SOLDE À LA FIN	23 981 \$	98 \$	36 827 \$	60 906 \$	52 622 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Bilan

Au 31 mars

2025

2024

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 234 \$	1 640 \$
Placement (note 5)	133	43 422
Débiteurs (note 6)	29 463	28 005
Stocks	31 683	31 021
Frais payés d'avance	6 342	6 117
	68 855	110 205
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	31 764	45 719
ACTIF INCORPOREL	15 673	16 123
	116 292 \$	172 047 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Bilan

Au 31 mars

2025

2024

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 8)

31 930 \$

46 929 \$

Apports reportés (note 9)

-

51 380

31 930

98 309

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET À L'ACTIF INCORPOREL (note 10)

23 456

21 116

55 386

119 425

ACTIF NET

INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN ACTIF INCORPOREL

23 981

29 440

AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE (note 4)

98

98

NON AFFECTÉ

36 827

23 084

60 906

52 622

116 292 \$

172 047 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

2025

2024

FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	8 284 \$	(99 420) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 955	13 755
Amortissement de l'actif incorporel	450	-
	22 689	(85 665)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	(55 098)	55 197
	(32 409)	(30 468)

INVESTISSEMENT (note 12)

Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(38 099)
Acquisition d'un actif incorporel	(11 286)	(4 837)
	(11 286)	(42 936)

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(43 695) (73 404)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT

45 062 118 466

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN

1 367 \$ 45 062 \$

CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	1 234 \$	1 640 \$
Placement	133	43 422
	1 367 \$	45 062 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2025

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté d'impôt. L'organisme offre des programmes favorisant l'insertion sociale de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, et ce, dans un milieu aidant et valorisant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'organisme sont décrites ci-dessous.

Estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux soldes en caisse et aux placements très liquides ou échéant dans un délai de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. En cas d'une reprise de valeur des stocks suite à une dépréciation, l'organisme annule la provision pour dépréciation prise antérieurement et augmente ainsi la valeur comptable afin de ramener ces stocks à leur valeur de réalisation nette, sans toutefois excéder le coût initial. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Actif incorporel

Le logiciel est comptabilisé au coût et amorti sur sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 3 ans.

Accord d'infonuagique

L'organisme applique la mesure de simplification pour les dépenses liées à un accord d'infonuagique selon laquelle ces dépenses sont traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « salaires et charges sociales ». L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Apports reçus sous forme de services

Étant donné la nature de l'organisme, celui-ci reçoit des apports sous forme de bénévolat. Ces apports n'ont pas été comptabilisés dans les produits de l'organisme puisqu'il n'a pas été possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Dépréciation

À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument financier. Lorsque l'instrument financier est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument financier selon la méthode de l'amortissement linéaire.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2025

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la note d'orientation en comptabilité NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur la comptabilisation et les informations à fournir par une entreprise cliente qui conclut un tel accord. La NOC-20 autorise une entreprise à appliquer une mesure de simplification pour la comptabilisation des dépenses liées à un accord d'infonuagique. Selon la mesure de simplification, toutes les dépenses liées à l'accord d'infonuagique sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. L'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification de manière rétrospective tel que requis par les dispositions transitoires de la NOC-20.

L'application de la NOC-20 n'a eu aucun effet significatif les états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2025

4. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en mai 2010, un montant de 95 000 \$ a été affecté dans le but de constituer une réserve pour approximativement trois mois d'exploitation.

En juin 2022, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, un montant de 26 132 \$ a été affecté à un projet de planification stratégique.

En novembre 2022, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, un montant de 38 868 \$ a été désaffecté de la réserve d'exploitation.

Finalement, en juin 2024, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, un montant de 82 166 \$ a été désaffecté au 31 mars 2024 de la réserve d'exploitation.

Au 31 mars, les affectations d'origine interne sont les suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Réserve d'exploitation	<u>98 \$</u>	<u>98 \$</u>

5. PLACEMENT

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Compte Placement Affaires, 1,95 % (2,7 % en 2024)	<u>133 \$</u>	<u>43 422 \$</u>

6. DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Clients	7 583 \$	10 642 \$
Subventions	3 596	5 783
Taxes à la consommation	18 284	11 580
	<u>29 463 \$</u>	<u>28 005 \$</u>

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2025

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	66 851 \$	36 351 \$	30 500 \$
Équipement informatique	10 758	9 494	1 264
	77 609 \$	45 845 \$	31 764 \$

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	66 851 \$	24 451 \$	42 400 \$
Équipement informatique	10 758	7 439	3 319
	77 609 \$	31 890 \$	45 719 \$

8. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	3 582 \$	16 854 \$
Salaires et vacances courus	21 050	23 131
Sommes à remettre à l'État	7 298	6 944
	31 930 \$	46 929 \$

9. APPORTS REPORTÉS

	2025	2024
Solde au début	51 380 \$	- \$
Plus : Montant encaissé durant l'exercice	-	100 000
Moins : Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(51 380)	(48 620)
Solde à la fin	- \$	51 380 \$

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2025

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET À L'ACTIF INCORPOREL

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début	21 116 \$	- \$
Plus : Montant encaissé durant l'exercice	15 040	25 750
Moins : Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(12 700)	(4 634)
Solde à la fin	23 456 \$	21 116 \$

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements de l'organisme en vertu d'un bail pour ses locaux échéant en octobre 2026 totalisent 49 498 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	31 262 \$
2027	18 236 \$

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Débiteurs	(1 458) \$	(11 370) \$
Stocks	(662)	(14 335)
Frais payés d'avance	(225)	(267)
Créditeurs	(3 713)	8 673
Apports reportés	(51 380)	51 380
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et à l'actif incorporel	2 340	21 116
	(55 098) \$	55 197 \$

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2025

12. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Activités d'investissement sans incidence sur les flux de trésorerie

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Actif incorporel impayé	- \$	11 286 \$

13. ACCORD D'INFONUAGIQUE

Le montant des services infonuagiques comptabilisé en charges est de 1 155 \$ (1 374 \$ en 2024) et est présenté sous la rubrique salaires et charges sociales à l'état des résultats.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2025

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisme subisse une perte lorsque l'autre partie à un instrument financier manque à ses obligations. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en ce qui concerne les comptes clients et les subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et établit une provision pour perte éventuelle lorsqu'il existe des indications que l'actif financier a subi une perte de valeur. Environ 65 % (75 % en 2024) des produits ont été réalisés avec un organisme et le solde à recevoir de ce client représente 95 % (85 % en 2024) des comptes clients. Ce client respecte habituellement les politiques de crédit qui lui sont accordées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'organisme à ce risque correspond aux fournisseurs et frais courus et aux salaires et vacances courus.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Annexes

Exercice clos le 31 mars

2025

2024

ANNEXE A

SUBVENTIONS

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal - Programme de soutien aux organismes communautaires	285 285 \$	277 785 \$
Ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Contrat d'intégration	26 416	41 211
Ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Programme d'aide et d'accompagnement social - Action	5 100	7 500
Ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Ville de Montréal	13 096	1 068
Emploi été Canada	9 837	9 519
Fonds communautaires de Co-operators	-	30 000
PME Montréal	12 700	4 634
	352 434 \$	371 717 \$

ANNEXE B

AUTRES PRODUITS

Vente d'aliments préparés	180 321 \$	163 682 \$
Dons - Partage - Action	75 087	74 913
Dons - Hewitt Foundation	26 292	23 708
Dons - Fondation Écho	25 000	-
Dons - Caisse Desjardins de l'Ouest-de-l'Île	-	5 000
Dons - Divers	3 925	3 473
Intérêts sur actifs financiers au coût amorti	710	1 942
	311 335 \$	272 718 \$

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, y compris les instruments financiers suivants, acquis ou pris en charge dans une opération entre apparentés : les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif ou dont les données d'entrée pour la détermination de la juste valeur sont observables, et les dérivés. Cependant, les instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés réalisées dans le cours normal des activités, ou dans certaines circonstances, résultant d'opérations réalisées hors du cours normal des activités, sont évaluées à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue. Les instruments financiers, autres que ceux mentionnés ci-dessus, résultant d'opérations entre apparentés réalisées hors du cours normal des activités, sont habituellement évalués au coût, le coût dépendra du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés réalisée hors du cours normal des activités et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie futurs non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus et des salaires et vacances courus.